

# Le Locle bouge ! Mobilité, une ville en mouvement

La **mobilité** constitue un enjeu fondamental de nos sociétés modernes. Comme tous les axes de communication importants et actuellement sans **route de contournement (en cours de réalisation)**, la Ville du Locle connaît de nombreux problèmes de trafic. Cette situation est d'autant plus problématique que le plan d'urbanisation du Locle est avant tout mixte, des habitations côtoyant des entités industrielles.

Avec ses 11'000 habitants, la Mère commune des Montagnes neuchâtelaises bénéficie néanmoins d'un **réseau de transports publics performants** couvrant une grande partie de son territoire. Avec sa **gare centrale** (bus, vélos, trains), réalisée en 2018, elle offre une **lisibilité** et une **facilité d'accès** aux usagers. À des prix abordables, chaque arrêt urbain est, depuis 2012, desservi **toutes les 20 minutes**. Une offre en soirée en fin de semaine et le week-end est possible avec MobiCité et son application.

La desserte à l'ouest de la Ville (Col-des-Roches) et les offres en soirée devraient néanmoins être renforcées à futur.

Outre ces cinq lignes urbaines (Château des Monts, Communal, Verger, Jeanneret et Saignoles), la Ville est également reliée au réseau national par deux lignes interurbaines (Chaux-de-Fonds), des lignes de bus régionales (Neuchâtel...) et ferroviaires. Elle est également reliée sur l'international par la ligne des horlogers.

## Route de contournement N20

Le projet de contournement de la Mère commune est attendu depuis des décennies. Il a fait l'objet de nombre d'études.

**En 2012**, après la **mise à l'enquête** et le traitement des oppositions, le **permis de construire entre en force**. La même année, le **Conseil national** et le **Conseil des États** reconnaissent l'importance du projet.

Après un refus populaire du financement des routes nationales en 2013, le **Fonds**

**Forta** est accepté **en 2017**.

**En 2020**, l'Office fédérale des routes reprend le tronçon.



La Confédération débute alors les travaux, notamment préparatoires. Après la sécurisation de la carrière, les travaux tant en est qu'en ouest avancent de manière conséquente pour **se terminer en 2032**.

## Mesures d'accompagnement N20

Conjointement au tunnel de contournement, un Plan directeur partiel des **mobilités** est réalisé. La Ville et la Confédération se sont engagés à procéder à des investissements au Centre-ville, afin de réduire le nombre de véhicules individuels et réaliser des espaces piétons.

Plus de **140 mesures** ont été déterminées et inscrites soit dans le projet d'agglomération, soit des les mesures d'accompagnement N20.

**En 2023**, un plan directeur des mobilités a été réalisé, offrant une planification sur 10 ans.



## Rénovation de la gare ferroviaire et de l'esplanade de la gare

Après plusieurs études et un concours d'architecture, menés conjointement par les CFF et la Ville, la gare ferroviaire et son périmètre feront peau neuve.

En **2020**, à l'ouest de la gare, le pont CFF est requalifié, permettant ainsi d'assurer le passage du chantier futur de la rénovation de la gare.

En **2021**, en lien avec la mise en conformité des quai LHand (loi sur les Handicapés), la gare devait voir ses différents quais rehaussés et allongés. Toutefois, la suppression de la ligne ferroviaire en direction des Brenets remet en cause le projet.





Après une longue procédure et notamment une opposition du canton sur le projet CFF, l'Office fédéral des Transports devrait enfin trancher en 2023.

**En 2023**, un groupe de travail réunissant les CFF et la Ville est mis en place pour planifier et organiser les travaux.

**En 2024**, les CFF devraient procéder à la requalification de la gare. La Ville reprendra l'esplanade de la gare, avec une revitalisation de l'ensemble de celle-ci, la mise en place de commerce et le renforcement de la mobilité douce.

## Place du 1er Août : Gare des bus et vélos

**En 2017**, le réaménagement de la place du 1er Août débute. A la suite d'un concours urbanistique regroupant une trentaine de participants et à la suite de l'acceptation du Conseil général, cette réalisation s'inscrit pleinement dans la requalification du centre-ville de la Mère commune des Montagnes neuchâtelaises.

**En décembre 2018**, en lieu et place d'un parking de 19 places, cette plateforme d'**échange multimodal**, favorisant les transports publics et une réappropriation de l'espace public, est inaugurée. **Tous les bus passent désormais par la**

**gare.**

Depuis lors, différentes enseignes s'y sont installées.



## Vélos classiques et électriques en libre service

**Depuis 2013**, la Ville du Locle s'est munie de 6 stations « vélos en libre service » avec une vingtaine de cycles permettant de desservir l'ensemble du territoire sur l'axe Ouest (Verger)/Est (Col-des-Roches). En effet, la **mobilité** durable passe aussi par la mise à disposition et l'utilisation de cycles. Idéal pour parcourir de courtes distances, ces vélos et leur achat s'inscrivent dans un projet du Réseau urbain des 3 Villes.

**Depuis 2015**, un prix annuel est décerné au meilleur rouleur de la Mère commune.





**En 2019**, la Ville du Locle travaille avec « Donkey Republic ». Au prix de fr. 30.- l'abonnement par année, les vélos sont en libre accès durant 12 heures de temps. Les abonnements sont également valable dans de nombreuses capitales européennes (Barcelone, Paris, Berlin,...), ainsi qu'en ville de Neuchâtel.

**En 2019**, un site internet « **LeLocleroule!** » est mis en place. **En 2022**, des racks sont déployés aux Brenets.

**En 2023**, une flotte de vélos électriques est intégrée au système, dont une partie est financée par les entreprises horlogères.



Des remerciements vont en particulier à Stefano FANTINI, responsable technique de la mobilité douce en Ville du Locle, Michel BRIOT, responsable de la maintenance des vélos en libre-service; Fabrice PLOMB, collaborateur de Job Service; Viviane MASSET, responsable administrative pour « LeLocleroule ! »; Frédéric ROTH, collaborateur génie civil et fondateur du site; Pierre MENETREY, web developer; Carmen de Donkey Republic, coordinatrice; Sylvain AUBRY, membre du comité « ProVelo Neuchâtel », antenne Le Locle; Pascal SCHAFFTER, responsable du Service du domaine public; Christian PIGUET, co-président ATE-NE; le Conseil général et le Conseil communal de la Ville du Locle; Numa GLUTZ du service de mobilité de la Ville de Neuchâtel; L'ensemble des Villes, réseaux partenaires et sponsors; Et bien entendu à l'ensemble des usagers !

## Ascenseur incliné « Le Remontoir »

**En 2013**, la place « Sidmouth square » est inaugurée.

**En 2015**, l'ascenseur incliné « Le Remontoir » relie le centre-ville et la gare ferroviaire, située à plus de 25 mètres de hauteur. Long d'un parcours de 62 mètres, il est composé d'une structure métallique et s'inscrit dans le courant du fonctionnaliste. Conçue par le bureau



Diener & Diener, cette réalisation augmente ainsi l'attractivité de la gare et constituera l'un des piliers du futur système d'échange multimodal (gare bus/vélo/train).

Le Remontoir permet également de découvrir la Ville autrement, faisant la joie tant des enfants que des touristes. Depuis sa mise en service, près de 200'000 mouvements annuels ont été recensés.



## Voies bus

**En 2014**, le Conseil général de la Ville accepte la réalisation de voies bus, couplées à des pistes cyclables. Permettant d'améliorer la vitesse des bus et par là même leur attractivité, celles-ci comprennent deux types de fonctionnement : En Est et en Ouest, des voies bidirectionnelles (bus circulant sur la même voie) et au centre-ville, des voies limitées le matin sur les places de parc existantes.

**En 2016**, le premier tronçon au niveau du Col-des-Roches s'ouvre.

**En 2017**, la partie centrale et l'Est de la Ville sont mise en service.



Ces voies bus permettent une amélioration de plus d'une quinzaine de minutes lors des périodes de forte influence. Elles peuvent être utilisées aussi bien par les transports publics que par les navettes interentreprises.



## Renforcement de l'offre ferroviaire

**En 2016**, le tronçon « Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel » bénéficie d'un cadencement à 30 minutes. Cet horaire permet de se brancher sur le réseau national, avec de surcroît une ligne sans rupture de charge entre La Chaux-de-Fonds - Berne.

**En 2011**, les trains de la ligne des horlogers (Besançon - Morteau - Le Locle) se



rendent également à La Chaux-de-Fonds. Respectivement six dessertes en direction de Besançon et six en direction de La Chaux-de-Fonds sont disponibles quotidiennement. Cette ligne permet également de se raccrocher à la ligne TGV de Paris par Besançon. Toutefois, au vue des problèmes de sécurisation de la ligne, des négociations, poussées par l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD), sont en cours entre les autorités fédérales suisses et nationales françaises.



## Renforcement de l'offre bus

**En 2012**, la Ville, en collaboration avec le canton (cofinancement), met en place une **cadence à 20 minutes** pour les bus urbains. L'ensemble du territoire urbain loclois est actuellement couvert par un réseau de lignes bus, à savoir Les Monts, le Communal, les Jeanneret, le Verger et les Saignoles (cette dernière étant à l'essai).

**En 2014**, des **navettes Mobicité** sont introduites le **soir** et les **week-end**.

**En 2015**, des aménagements priorisant les bus à l'entrée Est/Nord de la Vielle Ville (Ancienne Poste) sont réalisés, de même qu'en 2017 la mise en place de voies bus et cyclable.





**En 2018, l'ouverture de la gare multimodale** (gare bus, vélos, trains) permettra de renforcer l'attractivité et la lisibilité des transports publics dans la Mère commune.

**En 2019, une nouvelle ligne de bus urbain et public** reliant le Centre-Ville à la zone d'activités des Saignoles voient le jour. A noter que les entreprises financent celle-ci à hauteur de 30% durant la période probatoire de 3 ans, avant l'intégration dans le pot commun.

## NoctamRun

En transport public, la fête est plus folle !

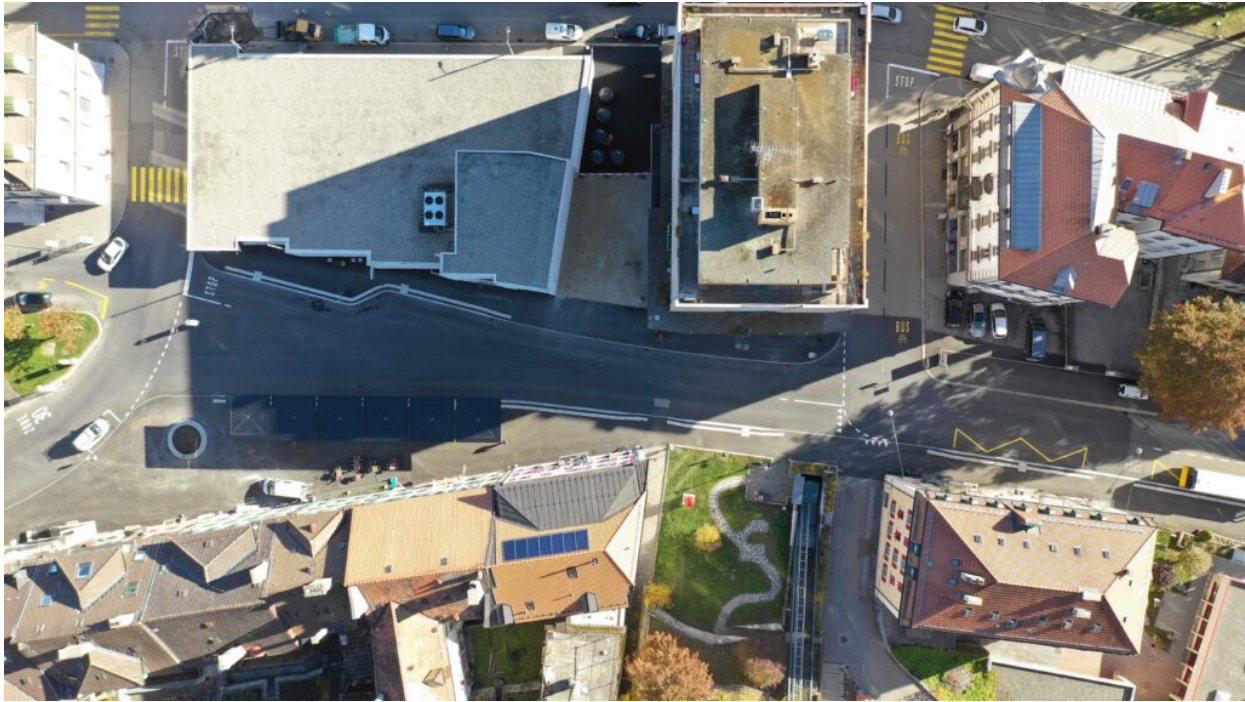
**Depuis 2011**, une ligne de bus nocturne, lancée par les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle est à disposition des noctambules.

Ces derniers peuvent ainsi bénéficier du « NoctamRun », le vendredi et le samedi. Cette ligne est idéale pour relier, par exemple, les centres culturels et festifs des trois villes, que ce soit la Casa Choc de Neuchâtel, le Bikini Test de la Métropole

horlogère ou l'Ancienne Poste de la Mère commune des Montagnes.







## Pistes et aménagements cyclables

Afin d'améliorer et d'augmenter l'utilisation des cycles, différents aménagements, en collaboration avec « Pro vélo », sont progressivement mis en place.



En effet, si les vélos constituent le moyen de déplacement le plus rapide sur de courte distance, des améliorations peuvent être envisagées et optimisées. Des voies propres peuvent ainsi être mise en fonction ou lorsque le gabarit des routes ne peut être élargi, les cycles peuvent rouler à contre-sens. De plus, soutenu par la Confédération, des couverts vélos se développent progressivement.

**En 2016**, en collaboration avec les Ponts-et-Chaussées, des voies propres

« cycles/piétons » sont mises en place à l'Est de la Ville.

**En 2017**, conjointement à la réalisation des voies bus au centre ville, des pistes cyclables sont réalisés sur la rue Daniel-Jeanrichard.

**En 2018**, une station de vélos est intégrée sur la gare bus d'échange multimodal de la place du 1er Août.

Parce qu'ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans les centres urbains, les vélos constituent une pièce maîtresse de la mobilité durable.

Suite : Pistes cyclables, mobilité piétonne, subventions, cours,...

[Retour en haut de la page](#)

[Retour à la page « Le Locle bouge! »](#)

[Retour accueil](#)

---

## **2003-2008 : Conseil général du Locle**

Vous trouverez ci-dessous quelques interventions déposées dans le cadre des sessions du parlement loclois.



**Du 28.11.2007, de M. Cédric Dupraz et consorts (inter-partis POP, Les Verts, PS, LIB-PPN/RAD) : Désengorgement des routes non destinées au transit**

"Plusieurs citoyens ont lancé récemment des actions pour inciter les pendulaires à ne pas utiliser les routes non destinées au transit. En effet, à l'heure actuelle, plusieurs dizaines de milliers de voitures, dont un nombre important transitent par des voies d'accès qui ne sont pas aménagées pour les accueillir, traversent quotidiennement notre localité. Au vu de la forte industrialisation de notre région, tout laisse à penser que ce nombre ne cessera pas d'augmenter. Ceci occasionne de très nombreuses nuisances, telles qu'une détérioration accélérée des infrastructures routières ainsi qu'un accroissement du bruit, de la pollution et du danger pour certaines catégories d'habitants (enfants et personnes âgées).

Dans l'attente d'une véritable volonté au niveau fédéral et cantonal de résorber le trafic en Ville du Locle (route ou tunnel d'évitement, développement des transports publics), le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier toutes les mesures envisageables (lors du CG d'octobre 2007, des groupes ont proposé, par exemple, des « bordiers autorisés » limités à quelques heures dans la journée) pour limiter l'accès des pendulaires aux routes, qui ne sont pas destinées au transit. Pour ce faire et afin de ne pas privilégier une partie de la population au détriment d'une autre, tout en répondant aux attentes des habitants, nous encourageons le Conseil communal à associer à cette réflexion différents représentants des quartiers de notre ville ainsi que des représentants des milieux politiques et économiques.

Le Conseil général demande également que cette motion soit traitée dans les plus brefs délais en raison de l'urgence de cette problématique.

Dans l'attente des conclusions de cette motion, le Conseil général encourage l'exécutif à adopter une démarche pragmatique en mettant en pratique, après validation de la part du législatif, toutes les initiatives qu'il jugera judicieux de réaliser."

Version PDF : Pour un désengorgement des routes non destinées au transit

*Etat : Motion déposée 28 novembre 2007 en cours de traitement.*

**M. Cédric Dupraz (POP): Le combat des uns et le coup bas des autres**

"Quotidiennement, des réceptions, des cadeaux (voitures, vacances...), des dividendes ou des commissions sont offerts aux dirigeants d'entreprises grâce à la plus-value dégagée sur le dos des travailleurs et travailleuses de ce pays, qui se voient, pour leur part, de plus en plus fréquemment refuser leur augmentation de fin d'année. Cette spoliation d'une partie du revenu des salariés s'accompagne généralement d'une détérioration de leurs conditions de travail. C'est dans la lutte contre ce type d'injustices que réside le combat fondamental du POP.

Tenant de camoufler cette réalité, la presse libérale nous invite à son "combat", selon elle, en s'en prenant, une nouvelle fois, aux Services sociaux.

Ainsi, dans le dernier numéro de *Réalités neuchâteloises*, le Colvert, c'est-à-dire le représentant des cols blancs, s'attaquait d'une manière infamante non pas à un politicien – chose que nous aurions pu comprendre en raison des joutes politiques – mais à une travailleuse de notre commune. Sur la base de quelques factures de ventes de bois, le Colvert en conclut à l'incompétence et à la corruption de cette mère de famille sous-entendant même sa participation à une vente de stupéfiants!

Dans un souci de clarifier la situation et de réhabiliter le bien-fondé de l'Aide sociale, institution rendue malheureusement nécessaire par la dégradation des conditions de travail, nous vous soumettons trois questions :

1. Comme le laisse entendre le Colvert, à l'instar des responsables du Vis-à-Vis, de la patinoire, du Buffet de la gare et de l'administration communale des Ponts-de-Martel, la travailleuse locloise a-t-elle également été flouée par cet individu?
2. A combien s'élève le montant des factures soi-disant compromettantes?
3. Est-il envisageable d'augmenter les postes de travail des collaborateurs des Services sociaux afin d'améliorer le suivi des dossiers?"

Version PDF : Le combat des uns et le coup bas des autres

*Etat : Question répondue le 26 janvier 2005.*



**Du 29.09.2004, de M. Cédric Dupraz et consorts (POP + PS et Les Verts) :**  
**Label dit de « Qualité sociale » pour les entreprises**

"A l'heure actuelle, la valeur d'une entreprise est principalement déterminée par sa capacité à rentabiliser le capital investi. Or, au final, cette rentabilisation s'oppose irrémédiablement aux intérêts des travailleurs et travailleuses : licenciements, horaires fluctuants, mobbing...

Dès lors, notre motion a pour but d'étudier la possibilité d'instaurer un label « Qualité sociale » délivré aux entreprises en activité sur le territoire communal.

Ce label « Qualité sociale » serait décerné aux entreprises qui assument notamment leurs responsabilités dans les domaines suivants :

- Politique sociale interne
- Intégration dans la cité
- Respect de l'environnement
- Fonctionnalité des biens et services produits

Ce label a pour objectifs :

1. de posséder une « radioscopie » de la situation sociale des entreprises ;
2. d'inciter les entreprises à promouvoir une politique visant à améliorer les conditions de travail des employés et d'une manière plus générale à instaurer une certaine éthique dans les domaines précités ;
3. d'encourager celles qui y contribuent déjà.

Par ailleurs, le besoin de transparence, condition nécessaire à l'établissement de cette distinction, est non seulement indispensable au bon développement de notre société, mais également un principe inhérent au libéralisme. En effet, la liberté, qui comprend, par essence, la possibilité de juger et de faire des choix, implique le droit à l'information, afin d'assurer formellement l'égalité des chances entre individus. Ainsi, le libéralisme prône, déjà et à juste titre, la connaissance par exemple de la qualité ou des prix d'un produit ou celle des écarts de salaires au sein d'une même entité productive (principe déjà appliqué au niveau des services publics).

De par les relais qu'elle possède au sein de la sphère de production, la commission économique, qui regroupe les représentants du monde patronal, syndical, politique et de la formation est sans doute la plus à même à étudier la mise en œuvre de ce label.

Les entreprises lauréates recevront un diplôme, dont la réalisation pourra être confiée à l'Ecole d'Art ou à un artiste sous la forme d'un concours.

En conclusion, cette motion a pour but de contribuer, même de manière relative, à l'attrait et au maintien dans notre collectivité d'entreprises à but social et à l'ajout de valeurs éthiques, afin de promouvoir une économie profitable à tous et respectueuse des travailleurs et de l'environnement."

Version PDF : Pour un label « Qualité sociale » pour les entreprises

*Etat : Motion déposée le 29 septembre 2004 en cours de traitement.*

de M. Cédric Dupraz et consorts (POP): Gare en péril: à vos garances, toute!

"Après entre autres la Poste et Swisscom, la droite s'attaque désormais à la dernière régie fédérale: les Chemins de fer fédéraux.

Accumulant les bénéfices, soit plus de 58 millions de francs pour le premier semestre 2003, les CFF réduisent de manière importante leur effectif: 500 postes supprimés pour la même période malgré une augmentation du nombre d'usagers!

Cette réduction du personnel dans les gares et les trains entraîne non seulement une diminution des prestations, mais également un sentiment d'insécurité au sein même de la population.

De plus, la répartition géographique de ce type de mesures péjore de manière drastique les régions périphériques.

Au niveau local, des articles de presse récents laissent présager les pires conséquences pour notre localité. Ainsi, les CFF envisageraient purement et simplement une fermeture de leurs guichets en gare du Locle!

Pour le POP, ces mesures sont INACCEPTABLES!!!

Questions au Conseil communal:

1. Le Conseil communal est-il au courant des études des CFF concernant le démantèlement de notre gare?
2. Quelles mesures pense-t-il prendre?
3. La Chaux-de-Fonds ayant déjà vu l'horaire d'ouverture de ses guichets réduit, la gare du Locle n'est donc pas la seule à être touchée par de telles mesures. Par conséquent, le Conseil communal envisage-t-il la création d'un front uni contre la politique de la direction de la régie?

Ces questions répondues, le POP se réserve le droit, avec les partis qui le souhaitent, de soumettre une résolution au Conseil général, voire d'envisager toute autre action susceptible de faire reculer l'obscur politique de démantèlement des CFF."

Version PDF : Gare en péril : à vos garances, toute!

*Etat : Interpellation répondue le 29 janvier 2004.*

**De M. Cédric Dupraz et consorts (POP) : Un gîte pour les touristes** (26 février 2003)

« Le bâtiment de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville 3 accueille actuellement l'école de puéricultrices-éducatrices. Or, celle-ci fermera ses portes en fin d'année scolaire 2003. Son bail ne sera toutefois résilié que le 31 janvier 2004.

Le Conseil communal a-t-il déjà pensé à une nouvelle affectation de ce bâtiment ? Si oui, laquelle ?

Est-il envisageable de créer une structure d'accueil duale ? Celle-ci comprendrait premièrement des logements destinés à des étudiants venus de l'extérieur, susceptibles de rester au minimum une année, et deuxièmement des chambres pour touristes à bas prix. La deuxième affectation s'approcherait naturellement du concept d'Auberge de Jeunesse à but non lucratif. En effet, l'emplacement idéal au centre de notre ville pourrait servir de tremplin aux touristes venus visiter notre belle région. Au niveau des infrastructures, une cuisine et un réfectoire existent déjà. Toutefois, un aménagement de certaines salles de cours en chambre ou en dortoir devrait être effectué.

A l'heure actuelle, force est de constater que certains touristes arrivant dans notre ville doivent, après une longue journée de vélo, de marche ou de ski de fond par exemple, chercher un endroit pour dormir. Ces lieux sont rares, parfois fermés ou trop chers pour certaines bourses. De plus, si le camping est de toute évidence un endroit sympathique et aux prix fort intéressants, celui-ci n'est malheureusement pas ouvert durant la période hivernale. Par conséquent, nous sommes persuadés que la mise à disposition d'un gîte connu, facile d'accès et bon marché, encouragerait l'arrivée de nombreux touristes.

Il existe actuellement en Suisse 62 « Auberges de Jeunesse » à proprement parler, avec différents degrés d'autonomie (dépendance envers Zurich ou simplement reconnaissance du logo), qui leur permettent, dans tous les cas, d'être reconnues sur le réseau national.

Bref, une politique visant à promouvoir le tourisme commence peut-être par faciliter l'hébergement des personnes qui souhaitent venir visiter nos contrées : un point de chute est nécessaire avant d'aller voir celle du Saut-du-Doubs (pas drôle, désolé !).

Version PDF : Un gîte pour les touristes

*Etat : Interpellation traitée le 5 mars 2003.*



**De M. Cédric Dupraz : Une petite attention pour les nouveaux arrivants !** (23 mai 2002)

« Un jour que je conversais avec une nouvelle habitante du Locle, cette dernière me confia qu'elle était attristée par le fait que ses premières relations avec la Commune s'étaient limitées à quelques tracasseries administratives.

Dès lors, la ville du Locle, à l'instar de certaines communes vaudoises, envoie-t-elle un courrier de remerciements et un petit ouvrage présentant les atouts de notre belle cité à ses habitant(e)s récemment installées ? Si ce n'est pas le cas, est-ce envisageable par la suite ?

Sans avoir de prétentions excessives, cette petite attention pourrait cependant, premièrement, renforcer l'attachement du nouvel arrivant à la commune et, deuxièmement, réaffirmer la proximité des autorités politiques (trop souvent perçues, à tort, comme inaccessibles) envers la population. »

Version PDF : Une petite attention pour les nouveaux arrivants

[Retour accueil](#)